



Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec

**FTQ**



Montréal, le 10 février 2010

Monsieur Sam Hamad  
Ministre du Travail  
200, chemin Sainte-Foy, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5S1

**Objet : Le 28 avril – Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail**

Monsieur le Ministre,

En 2008, au Québec, 195 travailleurs sont décédés à la suite d'un accident ou d'une maladie liée au travail. Plus de 108 758 autres ont subi une lésion professionnelle reconnue par la CSST. Depuis quelques années déjà, diverses organisations québécoises participent, le 28 avril, à une journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail.

Le 28 avril a été choisi parce que c'est à cette date, en 1914, que fut adoptée en Ontario la première loi canadienne en matière d'indemnisation des travailleurs et des travailleuses. Le gouvernement fédéral adoptait en 1990 et sanctionnait en 1991 la Loi sur le jour de la compassion des travailleurs. Depuis, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et le Yukon en ont fait autant.

C'est pourquoi nous demandons à votre gouvernement qu'il fasse officiellement du 28 avril une journée de commémoration, tout comme de nombreux autres pays tels l'Argentine, la Belgique, les Bermudes, le Brésil, l'Espagne, la Grèce, le Luxembourg, le Panama, le Pérou, la Pologne, le Portugal, la République dominicaine, Taiwan, l'Ukraine ainsi que la Communauté andine.

Des activités de commémoration se déroulent de plus en plus dans divers points du monde, soit dans 110 pays en 2009 et dans toutes les provinces canadiennes.

Nous souhaitons, à l'instar des autres gouvernements qui l'ont déjà fait, que celui du Québec adopte et sanctionne une telle loi afin d'honorer la mémoire de celles et ceux qui sont décédés ou se sont blessés en raison de conditions de travail dangereuses. Ce geste bienveillant serait sans aucun doute apprécié des familles affligées, des travailleuses et des travailleurs que nous représentons ainsi que de la population.


Dans l'attente de votre décision, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Le président de la FTQ,



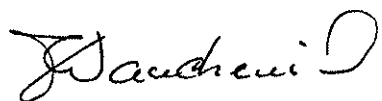
Michel Arsenault

La présidente de la CSN,



Claudette Carbonneau

Le président de la CSD,



François Vaudreuil

/db  
Sepb-574